REGROUPEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CANTAL :

AURILLAC et son antenne de MAURIAC, MAURS, SAINT-FLOUR

DOSSIER D'INSCRIPTION À LA SELECTION AIDE-SOIGNANTE

SESSION SEPTEMBRE 2026

Institut pilote du groupement :

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

Centre Hospitalier Henri MONDOR

50 Avenue de la République

15002 AURILLAC Cedex

Tél. : 04 71 46 56 22

E-mail : ifsi@ch-aurillac.fr

Début des inscriptions : Le mardi 10 mars 2026 à 9 heures (heure de Paris)

Fin des inscriptions : Le mercredi 10 juin 2026 à 17 heures (heure de Paris)

Epreuve de sélection avec entretien : Du vendredi 12 juin au mardi 23 juin 2026

Proclamation des résultats : Le lundi 29 juin 2026 à 14 heures (heure de Paris)

Rentrée : Le lundi 24 août 2026

Date de fin de formation : Le vendredi 16 juillet 2027

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION, NATURE DE LA SELECTION

Conformément à l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021, 10 juin 2021 et 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant […] :

- les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- aucune condition de diplôme n'est requise.

Par principes de non-discrimination, d'égalité d'accès à la formation, du droit à la compensation du handicap, *les candidats en situation de handicap peuvent demander,* ***lors du dépôt de leur dossier****, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.* **Les documents à produire sont :**

Un justificatif MDPH (RQTH, notification, décision d'aménagements) ;

OU

Un certificat médical circonstancié émanant de votre médecin traitant ou d'un médecin spécialiste, **décrivant les limitations fonctionnelles justifiant le type d'aménagement nécessaire** (aucun diagnostic médical ne doit être mentionné dans ce certificat) **si :**

- vous ne bénéficiez pas encore de décision MDPH,
- votre handicap ou le trouble n'est pas encore reconnu administrativement,
- votre situation nécessite un aménagement ponctuel.

La sélection des candidats est effectuée sur la base d'un dossier et d'un entretien individuel destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'entretien, d'une durée de 15 à 20 minutes, permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Sont admis les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus et critères nationaux :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le **dossier complet** est **à adresser par voie postale** ordinaire au plus tard le **mercredi 10 juin 2026** **à minuit** *(Cachet de la Poste faisant foi)* **ou à déposer avant 17 heures au secrétariat de l'IFAS d'Aurillac à :**

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
Centre Hospitalier Henri MONDOR
50 Avenue de la République
15002 AURILLAC Cedex

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Les check-lists proposées ci-dessous vous aideront à constituer et vérifier la complétude de votre dossier d'inscription

☐	**Fiche d'inscription 2026** ci-après, dûment complétée et signée
☐	**2 photos d'identité** (couleur et récentes) avec vos noms et prénoms inscrits au dos
☐	**3 timbres au tarif ordinaire**
☐	**Photocopie** d'une **pièce d'identité en cours de validité (l'original devra obligatoirement être présenté le jour de l'entretien de sélection) :** recto verso de la carte nationale d'identité, ou permis de conduire, ou passeport
☐	**Lettre de motivation manuscrite**
☐	**Curriculum vitae (CV)** sous format **dactylographié**
☐	Un **document manuscrit de 2 pages maximum**, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
☐	**Déclaration d'autorisation (ou de refus) de publication des résultats sur internet** sachant que seuls les noms des candidats admis sont mis en ligne (Cf. document page n° 8)

DOCUMENT(S) COMPLEMENTAIRES A FOURNIR **SELON LA SITUTATION DU CANDIDAT**

⚠ *Ne joindre au dossier que les documents exigés vous concernant*

☐	Copie des originaux de ses **diplômes et/ou titres obtenus traduits en français** ⚠ **Les originaux devront obligatoirement être présentés lors de l'admission définitive en IFAS**
☐	Le cas échéant, la **copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires**
☐	**Attestations de travail**, accompagnées des **appréciations et/ou recommandations** de/des employeur(s)
☐	Pour les **ressortissants étrangers**, un **titre de séjour valide à l'entrée en formation** (photocopie recto et verso). Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, **les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34739). A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maitrise du français à l'oral.
☐	Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive…) en lien avec la profession d'aide-soignant
☐	Pour les **candidats** de nationalité française **âgés de moins de 25 ans** : un certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense **ou** une attestation d'exemption **ou** un certificat de recensement.

⚠ **Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite sera irrecevable et entraînera l'annulation de la candidature, il sera renvoyé à son expéditeur.**

NOMBRE DE PLACES PROPOSEES

Le nombre de places offertes à la sélection pour la rentrée 2026 est de 84, réparties de la façon suivante :

- 56 places à l'IFAS d'Aurillac et son antenne de Mauriac, réparties en :
  - 42 places sur le site d'Aurillac (site internet : www.ch-aurillac.fr)
  - 14 places sur l'antenne de Mauriac (site internet : www.ch-mauriac.fr)

NB : En fonction des effectifs des promotions, une mutualisation des 2 lieux de formation Aurillac et Mauriac- pourra être envisagée.

- 12 places à l'IFAS de Maurs (site internet : www.campusduvallon.com)
- 16 places à l'IFAS de Saint-Flour (site internet : www.ch-stflour.fr)

Résultats de la sélection : Lundi 29 juin 2026 à 14h

Les résultats (liste des candidats admis en formation) sont affichés dans chacun des IFAS du Cantal et publiés sur leurs sites internet (avec l'autorisation écrite de chaque candidat).

La sélection étant organisée au niveau départemental, les candidats seront affectés dans un institut de formation en fonction de leur rang de classement et des vœux qu'ils ont exprimés.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

Tous les candidats seront personnellement informés par écrit de leurs résultats

En cas d'admission sur la liste principale, les candidats disposent d'un **délai de 7 jours pour valider leur inscription à l'IFAS d'affectation, soit le mardi 7 juillet 2026 à 09 heures** (le cachet de la poste faisant foi)

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive dans un institut de formation **est subordonnée à la production :**

- **au plus tard le jour de la rentrée** : d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé** (qui doit être différent du médecin traitant) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine,

- **avant la date d'entrée au 1er stage**, d'un **certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination en vigueur pour les professionnels de santé**, à savoir : vaccinations antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique, et contre l'hépatite B.

  La réalisation des schémas vaccinaux obligatoires pouvant prendre plusieurs semaines, nous recommandons à chaque candidat la plus grande vigilance en ce domaine : **prenez conseil dès à présent auprès de votre médecin traitant ou d'un centre de vaccination.**

  Veillez tout particulièrement à l'immunisation contre l'hépatite B dont la règlementation est tout à fait spécifique : il est très fortement recommandé de la commencer au plus tôt afin que la couverture vaccinale soit effective dès le 1er stage (octobre), dans le cas contraire, l'élève ne pourra être affecté en stage.

En cas d'absence de production des 2 certificats médicaux dans les délais suscités, l'admission définitive ne pourra pas être proclamée.

COÛT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Pour l'année de formation 2026/2027, et pour les élèves non pris en charge par La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le coût pédagogique de la formation sera compris entre :

- **Formation en cursus complet** : entre 8 350 euros et 8 580 euros
- **Formation en cursus allégé** : entre 12,30 euros et 13 euros par heure d'enseignement théorique pour les formations en cursus allégé.
- **Validation de compétences** : le tarif par période de stage sera compris entre 94,50 et 95 euros.

QUEL FINANCEMENT POUR VOTRE PARCOURS DE FORMATION ?

Le coût pédagogique de la formation, en cursus complet ou cursus allégé, peut être financé en totalité par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans les situations suivantes :

- **Jeunes en poursuite d'études** sortis du système de formation scolaire ou universitaire depuis moins de 24 mois, à la date d'entrée en formation (fournir un certificat de scolarité de moins de 24 mois).

  Attention : le fait de suivre une préparation aux sélections d'entrée en formation n'est pas considéré comme une poursuite d'étude. L'attestation d'inscription dans une préparation aux sélections d'entrée n'est donc pas un justificatif recevable ;

- **Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail avant l'entrée en formation (**fournir une attestation d'inscription à France Travail datant de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation) ;

- **Publics en recherche d'emploi non-inscrits à France Travail,** pour lesquels la formation s'inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle permettant d'accéder à l'emploi (bénéficiaires du RSA, jeunes inscrits en Missions Locales, publics suivis par LADOM (agence de l'outre-mer pour la mobilité).

  Le candidat n'a aucune démarche individuelle à effectuer auprès de La Région Auvergne-Rhône-Alpes.

  Le financement régional est accordé deux fois maximum pour un même module.

Si le candidat n'est pas éligible au financement par La Région Auvergne-Rhône-Alpes, il doit financer sa formation en mobilisant une autre source de financement : un autre organisme financeur ou bien lui-même (autofinancement).
Le coût pédagogique de la formation (cursus complet ou allégé) pourra être financé en totalité par l'OPCO (Organisme Opérateur de Compétences) de l'employeur si la voie de l'apprentissage est choisie.

Exemples d'aides financières possibles :

Bourse Régionale d'Etudes :

Son **obtention** est **soumise à des conditions de statut et de ressources**. Sont exclus de ce dispositif : les salariés ou demandeurs d'emploi percevant une allocation. La bourse est accordée au prorata de la durée de la formation. A titre indicatif, pour l'année de formation 2025/2026, le montant annuel des bourses variait entre 1454 € et 6 335 €.

France Travail :

Il vous est conseillé de vous adresser à l'agence la plus proche de votre domicile.

Transitions Pro :

Pour les salariés du secteur privé, en cours de contrat CDI, CDD, les intérimaires et les intermittents, sous certaines conditions.

Mission locale ou Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.) : jeunes de moins de 26 ans.
Il est conseillé d'anticiper la recherche d'un financement dès l'inscription aux épreuves de sélection.

FICHE D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2026

Regroupement des Instituts de Formation du Cantal : Aurillac et son antenne de Mauriac, Maurs, Saint-Flour

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

□ Madame □ Monsieur

Nom de naissance : ……

Nom d'usage : ……

Prénom(s) : ……

Date de naissance : …… Age …… ans

Lieu de naissance : Ville : …… Département : ……

Pays ……

Nationalité……

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

Adresse mail personnelle : ……@……

Téléphone fixe : …… Téléphone portable : ……

Situation de famille : □ Célibataire □ Marié(e) □ Pacsé(e) □ Concubinage □ Divorcé(e) □ Veuf(ve)

Numéro de sécurité Sociale : ……

Légende : □ = Cocher la case correspondante

NIVEAU D'ETUDES/DIPLÔMES (joindre la copie des diplômes)

☐ Je suis détenteur d'un diplôme (Complétez le tableau ci-dessous)

Diplôme(s) obtenus	Année d'obtention
Baccalauréat (série/spécialité) :	
Diplôme sanitaire et/ou social :	
Diplôme universitaire :	
Autre diplôme :	

☐ Je n'ai pas de diplôme (Complétez le tableau ci-dessous)

Niveau scolaire :
Niveau terminale (série/spécialité) :
Autre :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (y compris travaux saisonniers)

Activité exercée	Dates		Durée (années, mois)	Employeur, Adresse
	Début	Fin		
	___/___/_____	___/___/_____		
	___/___/_____	___/___/_____		
	___/___/_____	___/___/_____		
	___/___/_____	___/___/_____		

SITUATION ACTUELLE

Actuellement, vous êtes [1] :

[1] Cocher la case correspondante et complétez le tableau ci-dessous

☐ En activité :

Profession	Date de début	Employeur	Adresse

☐ Inscrit à France Travail :

Lieu	Date d'inscription	N° identifiant

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous considérez-vous en situation de handicap ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, bénéficiez-vous d'une notification pour des aménagements spécifiques, établie par un médecin désigné par la Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH) de votre département de résidence ? OUI ☐ NON ☐

VŒUX D'AFFECTATION ENTREE EN IFAS

Veuillez-noter, dans le tableau ci-dessous, votre **choix d'affectation par ordre de préférence (entre 1 et 4)**.

Légende :

1= 1er choix 2= 2ème choix 3= 3ème choix 4 = 4ème choix

IFAS / Site de formation	Choix n°
IFAS AURILLAC, site **AURILLAC**	
IFAS AURILLAC, antenne de **MAURIAC**	
IFAS **MAURS**	
IFAS **SAINT-FLOUR**	

NB : Votre affectation prendra en compte vos vœux, votre rang à l'issue des épreuves de sélection, et le nombre de places offertes dans chaque IFAS.

Je soussigné(e)....., atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à..... , le _____/_____/_____

Signature,

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par l'IFSI/IFAS pour la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. En cas de réussite à la sélection, vos nom et prénom sont diffusés par voie d'affichage dans l'enceinte de l'institut et sur son site internet. Vos données ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Elles sont conservées par nos soins pendant une durée de 3 ans puis détruites.

Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de l'Institut.

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

DECLARATION D'AUTORISATION (OU DE REFUS) DE PUBLICATION

Je soussigné(e) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance……

Nom d'usage ……

Prénom usuel ……

☐ (1) **autorise** ☐ (1) **n'autorise pas**

les IFAS du territoire du Cantal à publier mon **Nom, Prénom, rang de classement, IFAS d'affectation** lors de la diffusion des résultats des épreuves de sélection d'entrée en formation d'aide-soignant(e), par affichage physique dans les locaux des instituts de formation ainsi que sur leur site internet.

Fait à , le

Signature :

(1) Cocher d'une croix la déclaration correspondant à votre choix

N.B. : Seuls les noms des candidats admis sont publiés